

N/REF : 11/04/2025 11H57 C:009821 I:15204

PUGET IMMOBILIER

V/Email reçu le Vendredi 11/04/2025 a 11H57

**2 PLACE JEAN V
44000 NANTES**

IMMEUBLE : 2 RESISTANCE
2 PL MARTYRS DE LA RESISTANCE
44400 REZE

Rennes, le

16 Avril 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 2 RESISTANCE- HALL DE L'IMMEUBLE
APT 108 - M. VINES - 06 74 79 28 93
APT 208 - MME MARTIN - 06 32 37 23 81
APT 308 - MME TIJOU - 06 06 95 83 30
APT 408 - MME CARBONNIER - 06 64 50 24 35
MOTIF : RECHERCHE DE FUITE AU PLAFOND DU HALL D'ENTRÉE
Donneur d'ordre : Mme A MILLOT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 11/04
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DES PARTIES COMMUNES
CONSTAT: FUITE AU PLAFOND AU NIVEAU DU HALL
CONTACT TÉLÉPHONIQUE POUR AUTORISATION TRAPPE DE VISITE DANS FAUX
PLAFOND - AUTORISATION DONNÉE
OUVERTURE DU FAUX PLAFOND
FUITE DÉTECTÉE SUR COLONNE EU DIA 100
CONTRÔLE LOGEMENT 2E ÉTAGE - MME MARTIN POUR REPÉRAGE COLONNE
OUVERTURE DE LA TRAPPE DE VISITE EXISTANTE CHEZ MME MARTIN
INSPECTION COLONNE
CONSTAT: LAINE DE VERRE MOUILLÉE A HAUTEUR DE LA GAINÉ
UNE RECHERCHE DE FUITE EST NÉCESSAIRE DANS LES ÉTAGES SUPÉRIEURS
TRAPPE AU NIVEAU DU HALL REFERMÉE PROVISOIREMENT CE JOUR
FIN DE CHANTIER ET REPLI MATÉRIEL

INTERVENTION DU 14/04
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
POURSUITE RECHERCHER DE FUITE AU 2EME ÉTAGE DANS LOGEMENT MME MARTIN
CONSTAT : PAS DE DÉGATS DES EAUX DE CONSTATÉ DANS CE LOGEMENT
CONTROLE LOGEMENT AU 3EME ÉTAGE DANS LOGEMENT MME TIJOU
CONSTAT : GAINES TECHNIQUES IMBIBÉES D'EAU DE HAUT EN BAS
CONTROLE LOGEMENT AU 4EME ÉTAGE DANS LOGEMENT MME CARBONNIER

CONSTAT : GAINES TECHNIQUES MOUILLÉES AU SOL, LE COMPTEUR D'EAU FROIDE
TOURNE EN CONTINUE ALORS QUE RIEN NE FONCTIONNE DANS LE LOGEMENT
RECHERCHE DE RÉSEAU ET DE VANNE DANS LE LOGEMENT
CONSTAT : EAU STAGNANTE SOUS LA MACHINE À LAVER
REMARQUE : LE RACCORD D'ALIMENTATION EAU FROIDE N'EST PAS ASSEZ SERRÉ
FERMETURE DU ROBINET D'ARRÊT DE LA MACHINE À LAVER
CONSTAT : LE COMPTEUR NE TOURNE PLUS
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL
REMARQUE : L'AMI DE L'OCCUPANTE DU LOGEMENT S'EST CHARGÉ DE FAIRE LUI
MÊME LES BRANCHEMENTS DE LA MACHINE À LAVER; DATE À LAQUELLE LES
PROBLÈMES DE FUITE ONT DÉBUTÉS DANS L'IMMEUBLE.

OBSERVATIONS : LE LCOMPTER Email envoyé le 15/04/25 à 09H45 Mme A MILLOT
NR LGESTION Email envoyé le 11/04/25 à 18H04 A.MILLOT@PUGET-IMMOBILIER.F
NR LGESTION Email envoyé le 11/04/25 à 18H02 Mme A MILLOT
1104: SUITE INTERVENTION DU 11/04, MERCI DE NOUS CONFIRMER SI NOUS
DEVONS POURSUIVRE LA RECHERCHE DE FUITE DANS LES ÉTAGES SUPÉRIEURS,
DANS CETTE ATTENTE, CORDIALEMENT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des débris (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,50		29,50
2,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 11/04	1	69,24		138,48
4,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 14/04	2	69,24		276,96
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	1	40,66		40,66
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	2	40,66		40,66

TOTAL H.T.	526,26
T.V.A. a 10,00%	52,62
TOTAL T.T.C.En EURO	578,88

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.